

■ ÉCONOMIE *centrale électrique au gaz*

Hambrégie : le projet n'est pas abandonné

Les acteurs du dossier de la centrale à cycle combiné de Hambach sont sonnés par l'annulation du permis de construire. Mais préparent la riposte.

Xavier Caitucoli hésite entre la consternation et l'agacement. « *Je ne comprends pas la décision du tribunal administratif. Un petit point de forme, un détail qui ne concerne même pas le fond du dossier, suffit à remettre en cause un projet à l'investissement considérable* ». Le PDG de Direct Energie est sonné. Les travaux de construction de la centrale électrique au gaz devaient démarrer avant la fin de l'année sur le site de l'Europôle de Sarreguemines, à Hambach. « *Nous attendions la levée des recours pour mettre en place le plan de financement.* »

Mais lundi, le tribunal administratif de Strasbourg a annulé le permis de construire délivré en 2010 par le préfet, qui s'appuie sur « *un document d'urbanisme illégal* » (lire RL d'hier). En l'espèce, les changements apportés au plan local d'urbanisme de la commune de Hambach via une modification et pas une révision. Une décision qui s'appuie sur un argument purement administratif. Un petit caillou, mais qui grippe la mécanique.

« De la pure forme »

La décision du tribunal administratif agace aussi les élus qui soutiennent le projet. Depuis 2009, ils ont appris à ferrailler avec les opposants qui craignent pour la santé des habitants des environs. Mais c'est dans leur propre dossier que le tribunal a trouvé une faille. « *L'argument avancé relève de la pure forme puisque les arguments sur le fond, notamment les soi-disants risques sanitaires et environnementaux, ont été écartés* », relève Roland Roth, président



Xavier Caitucoli, PDG de Direct Energie, se dit « agacé ». Photo RL

de la communauté d'agglomération Sarreguemines confluences.

S'il garde sa « *détermination* » et sa « *conviction* », Céleste Lett, député-maire UMP de Sarreguemines, se dit « *surpris et attristé*. Cette centrale représente une centaine d'emplois, et plus de 1 000 pendant le chantier. Dans la situation actuelle de notre pays, c'est du sabotage ».

Mise en conformité

Si Direct Energie n'a pas encore choisi quelle sera sa riposte, son PDG est clair : « *Il n'est pas question d'abandonner le projet. Nous allons trouver le moyen de nous mettre en conformité*, insiste Xavier Caitucoli. Mais il est certain que nous allons devoir subir un retard important ».

Les regards se tourneront encore vers Strasbourg mardi. Le tribunal administratif étudiera cette fois le recours déposé par les associations contre l'autorisation d'exploiter la centrale.

Cécile CHAMBRU.